



**Les défis énergétiques au début du 21<sup>e</sup> siècle à  
la lumière du droit international**

*Contact : CDI,15 quai Claude Bernard, 69007 LYON, tel : 04 78 78 73 52, email : [cdi@univ-lyon3.fr](mailto:cdi@univ-lyon3.fr)*

# SOMMAIRE

<b>I- PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRESENTATION SCIENTIFIQUE DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
A. PROBLEMATIQUE .....	3
B. OBJECTIFS ET INTERETS DU PROJET .....	4
❖ Objectifs du projet : .....	4
❖ Intérêts du projet : .....	4
C. ADEQUATION AVEC L'APPEL D'OFFRE .....	4
<b>2. PRESENTATION DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
A. CDI LYON III, FRANCE.....	5
B. CHAIRE DE DROIT INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITE NATIONAL AL FARABI, ALMATY, KAZAKHSTAN .....	6
C. CHAIRE DE DROIT INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE, CHISINAU, MOLDAVIE .....	6
D. CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL, UNIVERSITE DE VARSOVIE, POLOGNE .....	7
<b>II- METHODOLOGIE ET RESULTATS.....</b>	<b>7</b>
<b>1. REPARTITION DES THEMES DE RECHERCHE ENTRE LES PARTENAIRES .....</b>	<b>7</b>
A. FRANCE .....	7
- Problématique théorique : la problématique de l'énergie et le droit international de l'environnement .....	7
- Problématiques techniques .....	8
B. KAZAKHSTAN .....	8
- Problématique théorique : la problématique de l'énergie et droit international des investissements .....	8
- Problématiques techniques .....	9
D. PROBLEMATIQUE A TRAITER PAR LA MOLDAVIE : .....	9
- Problématique générale .....	9
- Problèmes spécifiques : .....	9
E. POLOGNE.....	10
<b>2. CALENDRIER .....</b>	<b>11</b>
<b>3. RESULTATS ATTENDUS ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>11</b>
A. RESULTATS ESPERES .....	11
B. PERSPECTIVES EUROPEENNES.....	12
- Participation possible aux programmes communautaires pour la période 2007-2013 : .....	12
- Participation possible aux programmes du Ministère d'Education nationale : .....	13
C. PERSPECTIVES INTERNATIONALES .....	13
<b>III- FINANCEMENT .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## **I- Présentation du projet**

### ***1. Présentation scientifique du projet***

#### **a. Problématique**

Avant toute chose, l'étude s'inscrit dans le cadre du droit international. Il s'agit donc d'abord de s'intéresser aux législations internes, pour les apprécier au regard du droit international, mais également pour voir quelles sont les incidences du droit international sur la pratique des Etats concernant la question énergétique, et au-delà, sur toutes les questions connexes, telles que celles relatives aux investissements, au principe de souveraineté, au règlement des différends, au droit de l'environnement... Ces questions seront d'autant plus intéressantes que l'appréhension qu'en feront les Etats dépendra sans doute de leur place dans la chaîne énergétique. Une étude comparative pourrait par conséquent être envisagée.

Dans ce contexte, l'appartenance de chacun des participants à une organisation régionale ou sous-régionale induit des questions relatives d'une part aux compétences de ces organisations en matière d'énergie pour en déduire l'étendue des compétences des Etats, et en outre la question des relations énergétiques entre ces organisations mais surtout entre les membres de ces organisations.

Au regard de cette problématique générale, 4 problématiques plus précises ont d'ores et déjà été déterminées, qui seront attribuées à chacun des centres de recherche des Etats participants. Le choix de ces sujets au profit de tel ou tel Etat découle de l'intérêt que présente la question en cause pour l'Etat dont elle ressort. Ainsi :

-La Pologne : Au vu de l'appartenance relativement récente de la Pologne à l'Union Européenne, le centre de droit international de l'université de Varsovie traitera de la répartition des compétences entre l'UE et ses Etats membres en matière énergétique. Cette question est fondamentale pour cet Etat, à l'heure où la Pologne, en tant que nouveau membre de l'Union, doit parvenir à appliquer l'acquis communautaire.

-Le Kazakhstan : Le Kazakhstan en tant qu'Etat producteur de ressources énergétiques se trouve confronté à la question de la nécessité d'exploitation de ces ressources. Dans ce contexte, l'Université d'Almaty traitera de la question des investissements internationaux, entendue au sens large.

-La Moldavie : Cet Etat est particulièrement dépendant en matière énergétique, ce qui tend à s'interroger sur le principe de souveraineté. A cet égard, l'Université de Chisinau traitera de la question de la souveraineté à l'épreuve de la dépendance énergétique.

-La France : La question environnementale demeure centrale dans le domaine de l'énergie. L'Université Jean Moulin Lyon III traitera de cette dernière question, à l'heure où la France tend à améliorer ses pratiques en la matière, notamment à travers les sources d'énergies renouvelables.

Toutefois, cette liste n'est pas limitative puisque le CDI souhaite ouvrir le partenariat aux pays francophones du sud.

## **b. Objectifs et intérêts du projet**

### **❖ Objectifs du projet :**

- **Organisation d'un colloque en Moldavie.**
- **Publication** d'un ouvrage commun.
- Ouverture d'un **Master 2** en ligne sur le droit de international l'énergie
- Insertion d'un **Cours** sur le **droit international de l'énergie** dans le M2 droit international public de l'Université Lyon 3.

### **❖ Intérêts du projet :**

- Mise en place d'un réseau d'universitaires structuré entre les universités Jean Moulin Lyon III, Varsovie, Almaty, Chisinau, etc... analysant les problèmes de droit international liés à l'exploitation et la distribution d'énergie grâce à :

- L'encouragement des pays partenaires à candidater dans le cadre d'une recherche présentant un intérêt commun
- La pratique de recherches coordonnées et complémentaires entre différentes universités disposant d'éléments plus pertinents du fait de leur proximité des sources.
- L'organisation de rencontres entre les participants pour pouvoir partager les données et analyses réunies
- La coopération pour l'organisation d'un colloque commun dans l'un des Etats partenaires
- La publication d'un ouvrage commun

- Intérêt des échanges dans le cadre de la coopération

- Permettre des recherches sur le terrain en assurant des échanges entre doctorants et professeurs
- Permettre aux Etats associés de disposer de ressources bibliographiques conséquentes
- Permettre des échanges réguliers pour travailler sur la mise en place de projets à long terme, particulièrement le colloque et la publication y relative.
- Assurer des échanges optimaux grâce à la présence au sein du CDI de l'université Lyon III de ressortissantes des Etats concernés

## **c. Adéquation avec l'appel d'offre**

La problématique de l'énergie est au cœur des préoccupations actuelles de la société internationale. Par conséquent, la mise en place d'un projet de recherche sur cette problématique a des perspectives futures très prometteuses. L'appel d'offre dans le cadre de CIBLE 2009 met l'accent sur la volonté de favoriser les projets de recherches particulièrement innovants. L'innovation du présent projet réside dans l'approche adoptée. En

effet, chaque Université impliquée aura non seulement à traiter un thème théorique mais se penchera également sur des questions plus pratiques ayant une relation directe avec leur place dans la chaîne de l'énergie. Ce projet présente donc l'intérêt de mettre en pratique un effort de théorisation. De plus, en favorisant les liens interuniversitaires dans le cadre d'un partenariat scientifique, il s'inscrit parfaitement dans la politique de la région Rhône Alpes qui s'attache à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la recherche.

Par ailleurs, ce projet ne s'inscrit pas dans un des clusters de recherche de la région. En effet, le Cluster de recherche ENERGIES Rhône-Alpes a pour thème : « *Energies renouvelables, efficacité énergétique incluant les aspects techniques, économiques et sociaux* ». Cet intitulé exclut tout travail de recherche incluant les aspects juridiques. Or, l'approche de la problématique énergétique par le droit international s'avère nécessaire au regard des défis actuels, qui se veulent être des défis globaux.

Par conséquent, l'obtention d'un financement dans le cadre du programme CIBLE nous permettra ainsi de mener à bien ce projet original et de partenariat.

## **2. Présentation des participants**

### **a. CDI Lyon III, France**

Le Centre de droit international est un centre de l'Université Jean Moulin Lyon III, domicilié au 15, quai Claude Bernard, 69007 LYON.

Il est intégré à l'équipe de droit international et comparé et est dirigé par le professeur Stéphane DOUMBE-BILLE.

Le Centre de droit international de l'université Jean Moulin Lyon III a déjà des relations scientifiques établies avec la Moldavie, le Kazakhstan, la Pologne et l'Afrique francophone à travers l'insertion au sein du CDI de chercheurs originaires des pays concernés. Ces doctorants ayant conservé des liens très étroits avec leur établissement d'origine et en étant totalement insérés au sein du CDI, facilitent de manière extrêmement conséquente la consolidation de ce partenariat scientifique.

En effet, depuis octobre 2005, le Centre de droit international de l'Université Jean Moulin Lyon III compte parmi ses chercheurs Mlle Mariana Lunca, de nationalité moldave. Cette jeune doctorante est originaire de l'Université d'Etat de Moldavie, où elle a reçu sa formation de juriste et obtenu une maîtrise de droit. Elle conduit aujourd'hui ses travaux de recherche sous la direction de M. le professeur Doumbé-Billé. Elle prépare une thèse en droit international sur les relations entre l'Union européenne et l'organisation des Nations Unies.

D'autre part, depuis octobre 2006, un chercheur du Kazakhstan a également intégré le Centre de droit international de l'Université Jean Moulin Lyon III. Ce jeune chercheur, Mlle Rima Tkatova, est titulaire d'une maîtrise d'économie internationale de l'Université nationale Kazakh Al Farabi et d'une maîtrise de droit de l'Académie de droit « Adilet ». Ce jeune chercheur prépare une thèse sur le droit international des Etats post-soviétiques, thème de recherche qui s'inscrit directement dans le cadre du projet présenté.

En ce qui concerne les relations entre l'Université Lyon III et la Pologne, il convient de signaler le nombre très important de partenariats existants entre l'Université française et la Pologne. En effet, Lyon III a des partenariats avec 6 universités polonaises. Il s'agit des Universités de Cracovie, de l'Université de Jagellon à Cracovie également. Mais encore des

Universités de Lotz et de l'Université Polytechnique de Lotz, ainsi que de l'Université polytechnique de Radom et de l'Université de Wrocław.

Au-delà des partenariats généraux avec ces différentes Universités, le Centre de droit international de l'Université Jean Moulin Lyon III a des relations scientifiques plus construites avec l'Université de Varsovie. En effet, le Centre de droit international a intégré en tant que doctorante, dès septembre 2007, dans le cadre d'une nouvelle thèse de droit international, Mlle Anna Maria Smolinska. Les précédents travaux de recherche de cette jeune doctorante s'inscrivaient parfaitement dans le cadre du projet présenté puisqu'il s'agissait de : « La mer Baltique à l'épreuve du droit international ».

Le Centre de droit international de Lyon III compte dans ses rangs des chercheurs béninois, camerounais, sénégalais, algériens et togolais, la plupart en cotutelle, ce qui favorise les liens inter universitaires.

Dès lors, les partenariats du Centre de droit international avec les Universités et les chercheurs participants au projet sont bien établis. Ce qui permet une plus grande efficacité du projet, et ce qui facilite les contacts et les activités scientifiques communes.

En effet, cette collaboration par la recherche et par l'intégration au sein du CDI de jeunes chercheurs originaires des Universités partenaires est le meilleur moyen de permettre et de pérenniser des relations scientifiques entre les institutions participantes.

Le Centre de droit international de l'Université Lyon III, dirigé par le professeur Stéphane Doumbé-Billé a donc des relations bien ancrées avec les Universités partenaires au sein du projet présenté ici, à savoir : « Les défis énergétiques au début du 21<sup>ème</sup> siècle à la lumière du droit international ». Ces Etats sont par ailleurs des Etats particulièrement pertinents dans le cadre du projet soumis, puisqu'ils ont tous un rôle dans la chaîne énergétique d'Europe, d'Asie centrale et d'Afrique, mais avec des rôles et dans des situations très diverses. Ce qui rend la coopération entre ces Universités scientifiquement judicieuse.

#### **b. Chaire de droit international de l'Université Nationale Al Farabi, Almaty, Kazakhstan**

Chaire de droit international de l'Université Nationale Al Farabi,  
17, avenue Al Farabi  
050078 Almaty  
KAZAKHSTAN  
tel : 007(3272) 47 06 45  
007 (3272) 47 25 85

Nom du responsable : Mme. Svetlana SYLKINA, le candidat en droit, maître de conférences en droit international public.

#### **c. Chaire de droit international de l'Université d'Etat de Moldavie, Chisinau, Moldavie**

Chaire de droit international de l'Université d'Etat de Moldavie  
Faculté de droit  
60, rue A. Mateevici,  
Bl. 7, bureau 702  
Code postal: MD 2009 Chisinau

MOLDAVIE  
Tél.: (0037322)582867.

Nom du responsable : Violeta COJOCARU, Professeur de droit international, membre de la chaire de droit international de l'Université d'Etat de Moldavie

#### **d. Centre de droit international, Université de Varsovie, Pologne**

Krakowskie Przedmiescie 26/28  
000 927 WARSZAWA  
POLAND  
Tel : (004 8 22) 55 20 265  
Mail : ipm@wpia.uw.edu.pl

Nom du responsable : Prof. dr hab. Maria-Magdalena KENIG-WITOWSKA, Directeur de l'Institut de Droit International de la Faculté de Droit et d'Administration de l'Université de Varsovie

## **II- Méthodologie et résultats**

### **1. Répartition des thèmes de recherche entre les partenaires**

Quatre grands thèmes se dégagent de la problématique de l'énergie au regard du droit international public :

- La problématique de l'énergie et le droit international de l'environnement
- La problématique de l'énergie et droit international des investissements
- La problématique de l'énergie face à la souveraineté de l'Etat
- La répartition des compétences entre les organisations internationales régionales (UE, NEI, UA...) et les Etats membres en matière d'énergie

Chaque Université participante aura donc à traiter un de ces thèmes, ainsi que des questions plus pratiques, en relation directe avec leur place dans la chaîne de l'énergie. Les fruits de ces recherches ont vocation à être mis en commun lors du colloque de 2009 et à faire l'objet d'une publication. En vue de l'organisation de ce colloque, les Universités partenaires espèrent pouvoir trouver un ou plusieurs interlocuteurs sur le territoire africain.

#### **a. France**

#### **- Problématique théorique : la problématique de l'énergie et le droit international de l'environnement**

Le Centre de droit international de l'Université Lyon III traitera de la question environnementale, directement liée aux questions énergétiques, en particulier sous l'influence de l'Union européenne. D'autre part, le directeur du Centre, M. le professeur Stéphane Doumbé-Billé, est un spécialiste internationalement reconnu du droit international de l'environnement. C'est donc tout naturellement que le CDI traitera de cet aspect du projet.

Dans le cadre de ce projet, le CDI a recruté une doctorante, Mlle Caroline MIGAZZI, qui se consacrera à la problématique qui lui incombe : « Le droit international face aux défis énergétiques contemporains. Aspects environnementaux et de sécurité. ».

#### **- Problématiques techniques**

- La question des relations juridiques en matière d'énergie entre l'Union européenne et les pays de la CEI
  - o *La charte de l'énergie* (Traité sur la Charte de l'énergie, La Haye, 17 décembre 1991, ratifié par les Communautés européennes le 23 septembre 1997, la Décision 98/181/CE, CECA et EURATOM du Conseil et de la Commission, JO L 69, 9 mars 1998).
  - o *La politique européenne de voisinage* qui concerne entre autres la Moldavie (Communication de la Commission au Conseil et au parlement, 4 décembre 2006, *relative au renforcement de la politique européenne de voisinage*, [COM (2006) 726 Final et Communication de la Commission, 12 mai 2004, *politique européenne de voisinage - Document d'orientation*, [COM (2004)373.]
  - o *La politique environnementale*
  - o *Les accords de partenariats bilatéraux*
  
- La question des relations juridiques en matière d'énergie entre la France et les Etats membres de la CEI.
  - o Accords bilatéraux inter étatiques
  - o Contrats d'Etat
  - o Investissements

#### **b. Kazakhstan**

#### **- Problématique théorique : la problématique de l'énergie et droit international des investissements**

La richesse énergétique du Kazakhstan attire des investissements du monde entier – ces 10 dernières années plus de 40 milliards de dollars ont été investis dans le domaine des hydrocarbures et quelques 551 millions dans la production d'uranium. Ainsi, le Kazakhstan occupe la première place parmi les Etats de la CEI en terme d'importance des investissements directs (effectués vers ce pays)

En effet, plusieurs accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection des investissements ont été conclus au niveau étatique par le Kazakhstan avec de nombreux pays, dont les pays de l'Union européenne, ce qui permet, en absence d'instrument multilatéral en matière d'investissements, de faire prévaloir les normes internationales contenues dans les accords sur la législation nationale. Toutefois, il existe un grand nombre des questions juridiques à analyser du point de vue du droit international :

- Le droit international des investissements et le contrôle étatique sur la production « du pétrole » (de ressources énergétiques) ;
- Les régimes fiscaux dans l'exploration et la production des ressources énergétiques ;
- Le règlement des différends dans le cadre des contrats d'Etat dans le domaine énergétique ;
- Les aspects juridiques de la tarification des produits énergétiques ;

## - Problématiques techniques

La République du Kazakhstan, producteur important des ressources énergétiques de l'espace de la CEI, possédant 3% des réserves mondiales de pétrole, 1% des réserves de gaz (17,8 milliards de barils de réserve prouvés et entre 30 et 50 milliards de barils de réserve possibles) et 20% des réserves mondiales d'uranium (ce qui fait de lui le troisième plus grand producteur d'uranium au monde) exporte ses matières premières par le biais de pipe-lines et de gazoducs, dont le réseau est diversifié :

- *Caspian Pipeline Consortium (CPC)* - l'oléoduc reliant le champ pétrolier kazakh de Tengouiz au port russe de Novorossiisk, sur la mer Noire ;
- *BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) qui deviendra bientôt ABTC (Aktaou-Bakou-Tbilissi-Ceyhan)* - oléoduc intégrant le Kazakhstan dans la voie alternative d'acheminement des hydrocarbures vers l'Europe au détour de la Russie ;
- *Gazoduc Précaspien (Prikaspiiski)* impliquant le Turkménistan, le Kazakhstan et la Russie ;
- *West China - West Kazakhstan Oil Pipeline* - oléoduc transportant le pétrole de l'ouest du Kazakhstan vers le nord-ouest de la Chine (Xinjiang) ;
- le Kazakhstan envisage de participer à la construction de l'oléoduc ukraino-polonais *Odessa-Brody-Plock*, ainsi qu'à la construction d'un nouveau canal navigable pour le transport des hydrocarbures « Eurasie » en remplaçant le canal Volga-Don utilisé jusqu'à présent.

Suite à cette diversification des voies d'acheminement, il serait judicieux de s'interroger sur :

- l'aspect juridique du transport des hydrocarbures, embrassant les questions du droit d'usage et du droit de propriété sur les gazoducs et les oléoducs ;
- le droit de la construction des pipe-lines sur terre et dans la mer ;

Une autre question pratique intéressante à examiner, tant sous un angle juridique que sous un angle politique en terme de coopération internationale, est celle de l'efficacité du fonctionnement du Conseil intergouvernemental du pétrole et du gaz du Comité exécutif de la CEI, ainsi que des deux Commissions de l'Assemblée interparlementaire de la CEI.

### **d. Problématique à traiter par la Moldavie :**

- **Problématique générale :** La souveraineté au défi de la dépendance énergétique

- **Problèmes spécifiques :**

- Les règles applicables à la livraison du gaz
  - La nature des règles applicables à la livraison du gaz
  - Etude analytique des règles prévues dans les accords de livraison
  - Enjeux déterminants dans la fixation des règles applicables à la livraison du gaz
  - Les règles applicables aux règlements de différends

- L'approvisionnement énergétique et l'état de nécessité
  - o Les Etats de transit de gaz et de pétrole seraient-ils en droit d'en prélever sur les conduits traversant leur territoire, en cas d'état de nécessité?
    - Au regard des accords conclus avec la Russie (Etude du cas de la Moldavie ; étude comparative avec d'autres Etats au sein de la CEI (ex. Ukraine, Belarusse, Géorgie); étude comparative entre différentes ressources énergétiques)
    - Au regard du droit international général
  - o La Russie a-t-elle le droit de couper totalement la livraison de gaz et de pétrole à un pays au regard des accords existants ? (Étude du cas de la Moldavie ; étude comparative avec d'autres accords au sein de la CEI)
  - o Un Etat importateur de gaz russe a-t-il le droit de le revendre à un autre Etat, dont les livraisons ont été coupées par la Russie ?
- Le GUAM en tant qu'alternative à la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie : enjeux et perspectives
- Le problème de la Transnistrie au cœur de la dépendance énergétique de la Moldavie
- Le problème de la participation russe au système de transport de gaz en Moldavie (Moldova Gaz)
- Les implications de la participation de la Moldavie à la Communauté de l'Énergie

#### e. Pologne

La problématique générale que traitera la Pologne est celle de la répartition des compétences entre les organisations internationales régionales et leurs Etats membres en matière énergétique. Au regard de sa position géographique, la Pologne traitera de l'exemple européen. Dès lors, différents points doivent être soulevés :

#### I. Quelles sources et quelle étendue de la compétence communautaire ?

- La vocation originelle (CECA Euratom) : aspects historiques
- Quelle évolution avec la mise en place du marché intérieur ?
- Les programmes unilatéraux d'aide en matière énergétique au profit des PECO (Takis et Phare)
- L'élargissement nécessaire des compétences de l'Union ? La question de la politique énergétique commune face aux compétences étatiques.

#### II. L'acquis communautaire et les nouveaux membres de l'Union Européenne

- Contenu, organisation et structure de l'acquis communautaire
  - Règles matérielles
  - Questions connexes (environnement, concurrence...)
- Les conditions préalables à l'adhésion des nouveaux Etats membres
- Les difficultés dans l'application de l'acquis communautaire

- Les conséquences de l'application de l'acquis communautaire dans les nouveaux Etats membres (la question peut ici être posée à court terme pour la Pologne, qui est membre depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 de l'Union)

### **III. La politique actuelle de l'Union : autonomie et indépendance**

- La volonté européenne de garantir l'application du droit international à travers la conventionalisation des règles relatives à l'énergie : l'UE partie à la Charte de l'énergie.

- Les nouvelles orientations de l'Union et le rôle des Etats membres:

*-Volonté de l'Union de devenir plus autonome en matière d'approvisionnement pour éviter la dépendance vis-à-vis d'Etats instables (Livre vert « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique » de novembre 2000)*

*- Garantir une utilisation efficace et intelligente de l'énergie pour en limiter la consommation (Livre vert sur « L'efficacité énergétique » de juin 2005)*

*-Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique notamment au profit des Etat dont les importations ne dépendent que d'un ou deux Etats, grâce à la solidarité et à la constitution de stocks importants. Livre vert pour « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » (mars 2006).*

-Une politique d'investissement active du fait de la rareté des ressources naturelles sur son propre territoire.

## **2. Calendrier**

### **Année 2008 : Lancement du projet :**

*Janvier 2008* : Réunion de lancement à Lyon 3, au Centre de droit international.

*Novembre 2008* : Réunion de mi-parcours à Almaty, avancement des recherches en vue du colloque et de la réalisation de la plaquette du M2 en ligne.

### **Année 2009 : Aboutissement du projet**

*Mars 2009* : Deuxième réunion de mi-parcours pour la préparation pratique du colloque et la mise en route du M2 en ligne, en fonctionnement pour l'année universitaire 2009-2010.

*Rentrée universitaire 2009* : Lancement du M2 en ligne droit de l'énergie

*Novembre 2009* : Colloque organisé par une Université partenaire (Chisinau)

## **3. Résultats attendus et perspectives**

### **a. Résultats espérés**

La réalisation de ce projet aura des effets à court terme et à long terme.

Les principaux bénéficiaires seront les doctorants et les chercheurs impliqués dans ce projet. Les bénéfices qu'ils pourront en tirer à court terme sont la participation à un projet de recherche international, des échanges scientifiques avec d'autres chercheurs, la formation à la

recherche dans le cadre d'un laboratoire étranger, la participation à un colloque international et une publication.

Ce projet aura également un impact à long terme, tant sur les participants au projet que sur les établissements impliqués. Une thèse en cotutelle sera éventuellement envisagée sur un thème qui paraîtra particulièrement intéressant. En outre, ce projet vise la mise en place d'accords de partenariat durables entre les différents établissements impliqués qui pourront être le cadre de coopération pour d'autres projets de recherche, voire de formation.

D'un point de vue scientifique, à l'issue de ce projet, nous aurons effectué une mise à jour des recherches sur les réalités en matière d'énergie au regard du droit international. En cela, la réalisation du projet contribuera à l'avancement des connaissances en la matière. Cette recherche aboutira à la mise en exergue des tendances actuelles générales, notamment au niveau européen, et cela à travers des regards croisés sur plusieurs questions spécifiques. Elle nous permettra d'identifier les principaux acteurs (organisations internationales, Etats, organismes publics et entreprises privées) ; de comprendre les enjeux et les défis révélés par la crise énergétique qu'ont connu l'Union européenne, certains Nouveaux Etats Indépendants (NEI) et certains pays francophones du sud en 2006 (ex. : l'égalité souveraine des Etats, la protection de l'environnement) ; d'étudier les règles applicables en matière d'importation, d'exportation et d'exploitation de l'énergie.

La réalisation de ce projet servira à des fins de recherche mais aussi d'application pour les instances publiques, organismes privés et praticiens dans le domaine de l'énergie. Il permettra la réalisation d'une étude transversale mais aussi spécifique à différents pays. La publication des actes du colloque et du travail de recherche apportera de la transparence et de la clarté dans un domaine où l'information n'est pas toujours disponible et les réalités souvent complexes. L'ouvrage pourra être traduit en plusieurs langues (notamment russe et roumain), afin de garantir la compréhension au plus grand nombre. Il constituera un guide des règles applicable dans ce secteur, tant au niveau international que concrètement, dans différents pays.

En outre, la création d'un réseau institutionnel contribuera à long terme au développement des établissements impliqués, surtout ceux de l'Europe centrale et des NEI. Il vise en effet la promotion du rôle des Universités en tant qu'acteurs du développement de leur pays notamment à travers l'excellence universitaire. En plus de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, cet appui pourra prendre la forme de missions d'enseignement. Un autre volet visé par le projet est l'accès à l'information. Il aboutira à la mise en place d'un observatoire des Nouveaux Etats Indépendants, dont la mission consisterait à recueillir des actes, des déclarations d'Etats et des traités qui concernent les NEI ainsi qu'à constituer un catalogue de la bibliographie existante en droit international sur le sujet.

#### **b. Perspectives européennes**

**- Participation « existante » (possible) à un programme communautaire – PCRD 7/ 7<sup>ème</sup> PCRD**

**- Participation possible aux programmes communautaires pour la période 2007-2013 :**

- **Subvention pour soutenir la coopération dans le domaine de la recherche avec les Nouveaux Etats Indépendants**

Actions financées : actions de mobilité, enseignement, formation, création de réseau, coopération transnationale, échange de savoir faire, recherche appliquée, recherche fondamentale

- **TEMPUS PLUS – Subvention pour des projets de coopération dans l'éducation supérieure et la formation entre l'UE et les pays partenaires voisins.**

Actions financées : actions de mobilité, enseignement, formation.

- **COST – Forum intergouvernemental pour la coopération internationale européenne en matière de recherche**

Actions financées : coopération transnationale, diffusion d'information, échange de savoir faire, recherche appliquée.

- **Opportunité de stages au sein de différentes organisations publiques européennes et internationales**

Actions financées : actions de mobilité, enseignement, formation, diffusion d'information.

#### **- Participation possible aux programmes du Ministère d'Education nationale :**

- **PECO-NEI** (Pays d'Europe centrale et orientale - Nouveaux États indépendants) – Objectif : Pour faciliter l'établissement de partenariats durables entre les laboratoires français et les laboratoires des pays d'Europe centrale et orientale, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (M.E.N.E.S.R.) met en place un dispositif dit "réseau formation-recherche" qui permet de combiner des participations de chercheurs français à des travaux organisés dans ces pays et l'accueil en France de chercheurs qualifiés pour de courtes missions ainsi que de doctorants étrangers;
- **ACCES** (Pays d'Europe centrale et orientale). Objectif : favoriser et intensifier les relations entre les laboratoires français et ceux des pays d'Europe centrale et orientale, encourager la participation de chercheurs originaires de ces pays à des séminaires, colloques ou congrès organisés en France ;
- **PARCECO** (Pays d'Europe centrale et orientale) – Objectif : faciliter la participation d'intervenants français dans des séminaires et des écoles d'été de haut niveau organisés dans les pays d'Europe centrale et orientale

#### **c. Perspectives internationales**

- Possibilité de déposer la candidature afin d'obtenir le prix de la Société européenne du droit international (European Society of International Law)
- Organisation et participation aux conférences et colloques internationaux concernant les pays participants (les colloques de European Society of International Law, de la Société française du droit international, de l'Association russe du droit international)
- Création d'un réseau scientifique entre les Universités partenaires

, 2007.